



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élus locaux

Question écrite n° 85023

Texte de la question

M. Étienne Mourrut souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les récentes propositions de l'Association des petites villes de France (l'APVF). Au regard des contraintes rencontrées dans l'exercice de leur mandat, les élus locaux des petites communes ont fait un certain nombre de propositions tendant à clarifier la responsabilité des élus dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, ils souhaiteraient qu'une commission de déontologie composée d'élus locaux soit créée afin de renforcer les outils de prévention du délit de « prise illégale d'intérêt ». Cette commission aurait une mission de conseil auprès des élus sur des cas litigieux. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les suites qu'il entend réserver à cette proposition. - Question transmise à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux a l'honneur de faire connaître à l'honorable parlementaire qui a appelé son attention sur les propositions de l'Association des petites villes de France (APVF) tendant à la constitution d'une commission de déontologie que cette question est actuellement à l'étude. Des contacts sont, en effet, pris avec la direction de la fonction publique territoriale (CNFPT), afin de positionner le service central de prévention de la corruption dans un cursus de formation pour une action de sensibilisation sur le domaine d'activité de ce service tel que défini par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85023

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1142

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4747